

Progression de la peste porcine africaine vers l'Ouest et le Sud en Europe de l'Est – situation épidémiologique spécifique en République Tchèque

Par ordre alphabétique : Anne Bronner (Dgal), Didier Calavas (Anses), Julien Cauchard (Anses), Sylvain Falala (Cirad/Inra), Alizé Mercier (Cirad)

Auteur correspondant : alize.mercier@cirad.fr

Sources : données ADNS/FAO Empres-i actualisées au 27/08/2017 inclus ; réunions ScoPAFF (rapports du 6-7 avril 2017 et du 13 juillet 2017)

La peste porcine africaine (PPA) continue de circuler dans le Nord-Est de l'Europe (Tableau 1). Elle a progressé à l'intérieur de l'Union européenne depuis les zones frontalières (progression particulièrement observée dans les pays Baltes et en Pologne) et une diffusion de la maladie « en tâche d'huile » continue à être observée dans et à partir des pays touchés :

- **deux foyers en élevage porcin ont été détectés en Roumanie fin juillet et début août 2017 à proximité de la frontière ukrainienne,**
- **des foyers ont été détectés en Moldavie en septembre 2016 et en mars 2017,**
- **l'Ukraine connaît des foyers sur l'ensemble de son territoire, menaçant les pays limitrophes (Slovaquie, Hongrie, Sud-Est de la Pologne, Nord et Est de la Roumanie),**
- **une forte augmentation du nombre de cas chez des sangliers sauvages, ainsi qu'une reprise des foyers en élevage ont pu être observées en Lituanie depuis juillet 2017,**
- **en Pologne la maladie apparaît progresser vers le Sud du pays.**

Du 1^{er} janvier 2014 au 27 août 2017, un total de 7 179 foyers et cas de PPA ont été déclarés en Europe dans dix pays (Fédération de Russie, Pologne, Ukraine, Biélorussie, Moldavie, les trois pays Baltes, Roumanie et République Tchèque) (Tableau 1, Figure 1).

Tableau 1 : Nombre de foyers et de cas de peste porcine africaine (PPA) dans le Nord-Est de l'Europe du 1^{er} janvier 2014 au 27 août 2017 inclus (sources : ADNS/FAO Empres-i)

Pays	2014		2015		2016		2017 (au 27 août)	
	élevage	sauvage	élevage	sauvage	élevage	sauvage	élevage	sauvage
Biélorussie	0	0	0	0	0	1	0	1
Estonie	0	41	18	723	6	1 052	2	471
Lettonie	32	148	10	752	3	865	4	601
Lituanie	6	45	13	111	19	303	24	510
Moldavie	0	0	0	0	2	0	2	0
Pologne	2	30	1	53	20	80	68	294
Rép. Tchèque	0	0	0	0	0	0	0	95
Roumanie	0	0	0	0	0	0	2	0
Russie	31	49	45	40	214	77	71	12
Ukraine	4	6	36	4	79	7	83	12
Total	75	319	123	1 683	343	1 333	256	1 996

En Pologne, le nombre de déclarations de cas chez des sangliers sauvages continue d'augmenter depuis fin 2016, mais l'intensification des activités liées à la recherche active de cadavres de sangliers pourrait en partie expliquer cette augmentation du nombre de cas détectés (source : comité permanent du PAFF « *Plants, Animals, Food and Feed* » – rapport du 30 novembre 2016). Il est à noter qu'en Pologne la grande majorité des cas sont déclarés à proximité de la frontière Est du pays avec la Biélorussie. Seuls quelques rares cas plus occidentaux ont été enregistrés fin 2016. Cependant en 2017, une nouvelle tendance est observée, avec une diffusion au sein des populations de sangliers plus vers le Sud du pays et de nouveaux cas déclarés dans de petits élevages.

En raison de ce nombre élevé de cas en Pologne à la frontière avec la Biélorussie et bien que nous ne disposions que de très peu d'informations pour la Biélorussie, il est légitime de penser que la maladie est présente en Biélorussie. La PPA a officiellement été de nouveau détectée dans ce pays en décembre 2016 lorsque les autorités biélorusses ont déclaré un cas de PPA chez un sanglier sauvage au niveau de la frontière avec la Pologne, alors que les derniers foyers de PPA déclarés par le pays remontaient à juin 2013. Le pays a ensuite déclaré un second cas dans la faune sauvage en juin 2017, proche des frontières lituanienne et polonaise.

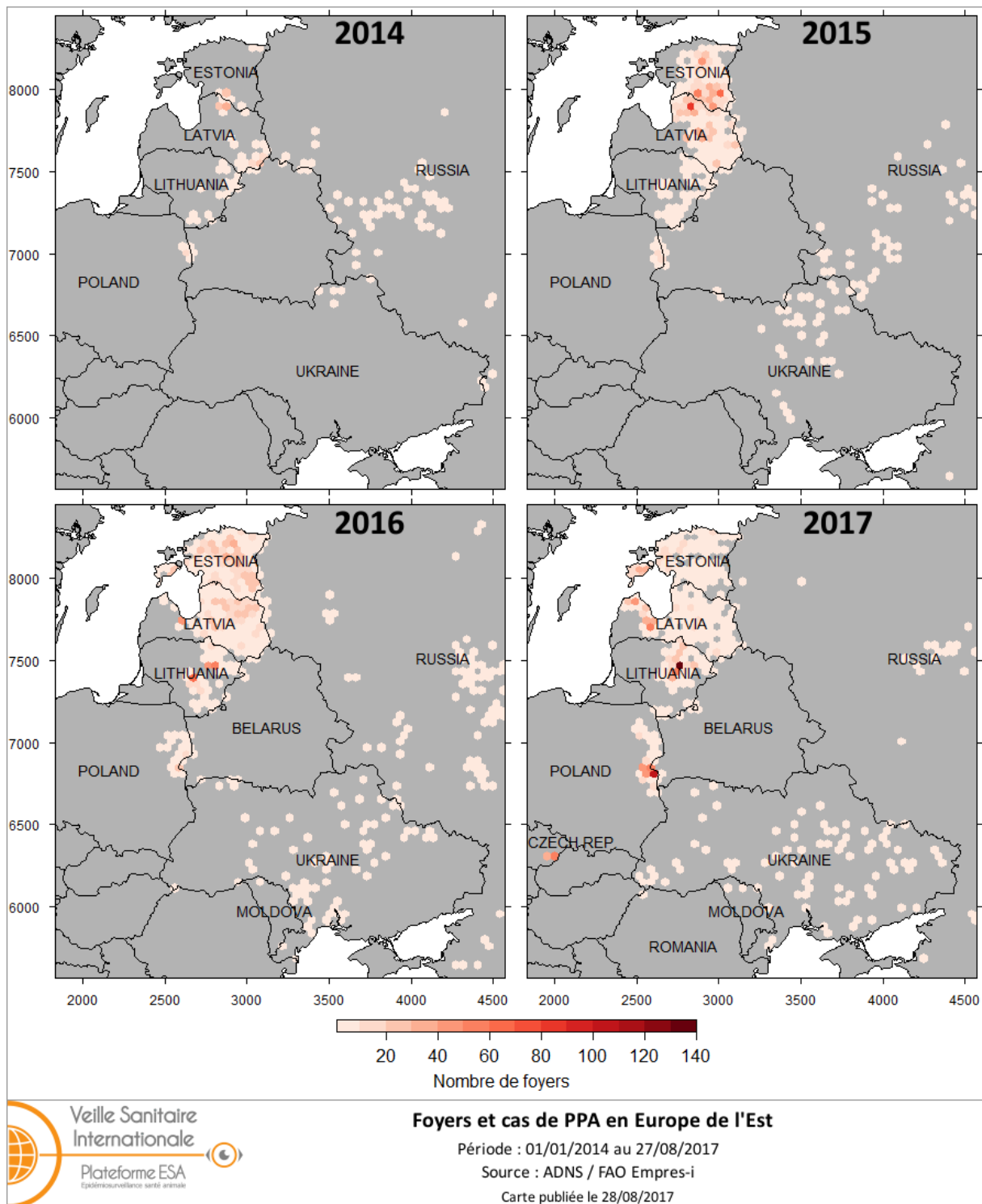


Figure 1: Evolution des foyers et cas de peste porcine africaine (PPA) chez les porcs domestiques et les sangliers sauvages dans le Nord-Est de l'Europe du 1^{er} janvier 2014 au 27 août 2017 inclus (sources : ADNS/FAO Empres-i)

RECRUESCENCE DES FOYERS AU SEIN D'ÉLEVAGES

En 2017, nous pouvons constater une recrudescence de foyers en élevages porcins dans les pays où la maladie est désormais enzootique depuis plusieurs années, et ce principalement en Pologne (68 foyers au 27 août 2017, comparé à 20 foyers en 2016 et seulement 1 foyer en 2015) (Figure 2).

Sur l'année 2017, la Pologne a déclaré ses premiers foyers chez des porcs domestiques le 8 juin 2017, alors que les derniers foyers au sein d'élevages remontaient à septembre 2016. Depuis juin 2017, le nombre de foyers déclarés dans des élevages porcins a augmenté en Pologne, malgré la mise en place en juillet d'un nouveau règlement en termes de mesures de lutte contre la maladie (source : décision Commission 2014/709/UE), dont notamment :

- l'interdiction d'utiliser du fourrage vert, des céréales ou de la paille en provenance des zones soumises à des restrictions,
- l'obligation de tenir des registres concernant toute entrée et sortie de l'exploitation (animaux, moyens de transport, personnes, fournisseurs),
- l'interdiction d'abattre des porcs pour la consommation personnelle, autres que ceux provenant de l'élevage,
- l'obligation de construire autour de l'élevage une tranchée ou un mur de 1,5 m,
- l'interdiction pour les salariés de travailler dans un autre élevage ou d'avoir leur propre élevage.

De manière générale, la proportion entre foyers en élevage et cas chez les sangliers varie d'un pays à l'autre. La PPA est déclarée principalement, voire uniquement, au sein de la faune sauvage en Estonie, Lettonie, Lituanie, Pologne et République Tchèque, et plutôt dans les élevages porcins en Ukraine et en Russie (Figure 3).

Au sein de la Fédération de Russie, ce sont majoritairement les élevages domestiques qui sont touchés, essentiellement des élevages familiaux mais aussi des élevages commerciaux qui peuvent être ensuite à l'origine de la diffusion de la maladie sur de longues distances, comme en témoigne le foyer déclaré à la frontière de la Mongolie. L'enquête épidémiologique a révélé que ce foyer était dû à la consommation de reste de viande congelée produite à 4 000 km de là (Malogolovkin, 2017).

Les derniers foyers en élevage ont été déclarés en février 2017 pour la Lettonie et en mars 2017 pour la Moldavie. L'Ukraine déclare régulièrement des foyers en élevage depuis le début de l'année 2017.

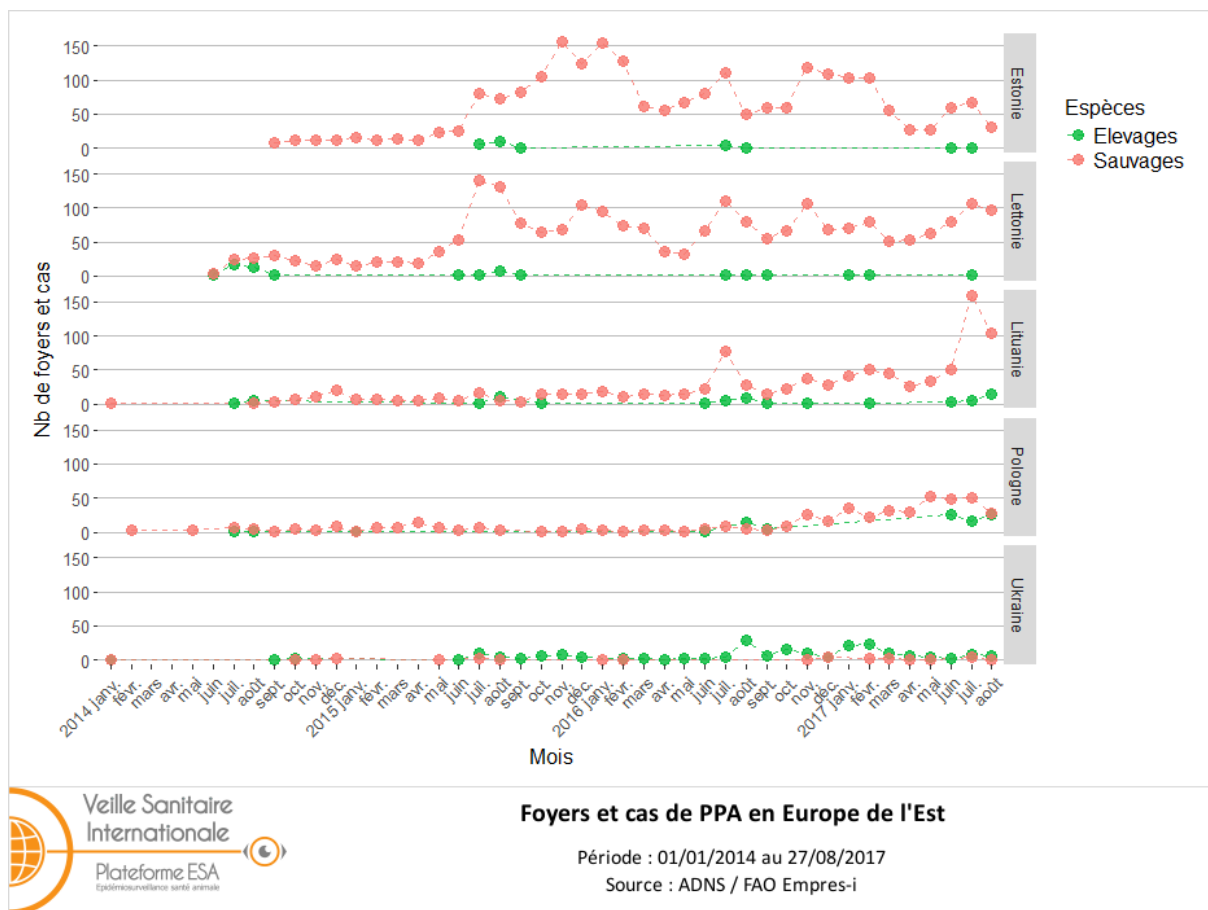


Figure 2 : Distribution mensuelle du nombre de foyers et cas de peste porcine africaine (PPA) en Estonie, Lituanie, Lettonie, Pologne et Ukraine du 1^{er} janvier 2014 au 27 août 2017 inclus (sources : ADNS/FAO Empres-i)

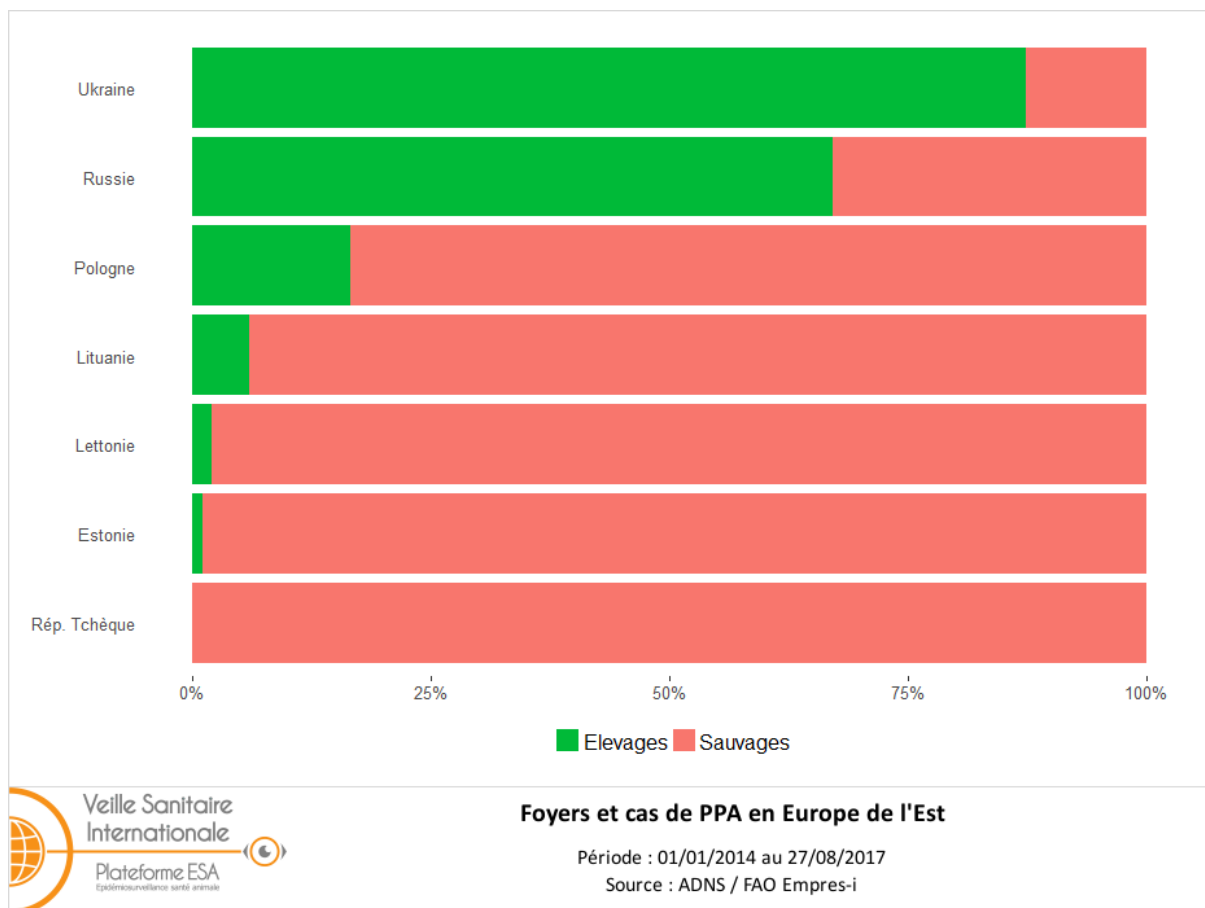


Figure 3 : Proportions relatives des foyers et des cas de peste porcine africaine (PPA) dans la faune sauvage et dans les élevages dans le Nord-Est de l'Europe du 1^{er} janvier 2014 au 27 août 2017 inclus (sources : ADNS/FAO Empres-i)

SITUATION EPIDEMIOLOGIQUE PARTICULIERE EN REPUBLIQUE TCHEQUE

La République Tchèque connaît une situation épidémiologique particulière. Après les deux premiers cas détectés chez des sangliers le 21 et 22 juin 2017, un total de 95 cas ont été déclarés (situation au 27 août 2017 inclus) dans un secteur très limité de la région de Zlin à l'Est du pays (voir la note publiée sur le site de la Plateforme ESA le 28 juin 2017 – [lien](#)).

L'introduction de la maladie serait due à un facteur humain, mais cette hypothèse reste non démontrée à ce jour (source : réunion ScoPAFF du 13/07/2017). Il faudra surveiller particulièrement une éventuelle diffusion de la maladie à partir de cette zone.

Informations complémentaires issues des services vétérinaires tchèques

Selon un bilan des services vétérinaires tchèques (SVSCR – [lien](#)) au 28 août 2017, sur 177 sangliers sauvages retrouvés morts dans la région de Zlin à l'Est du pays, 95 se sont révélés positifs pour la PPA (Figure 1).

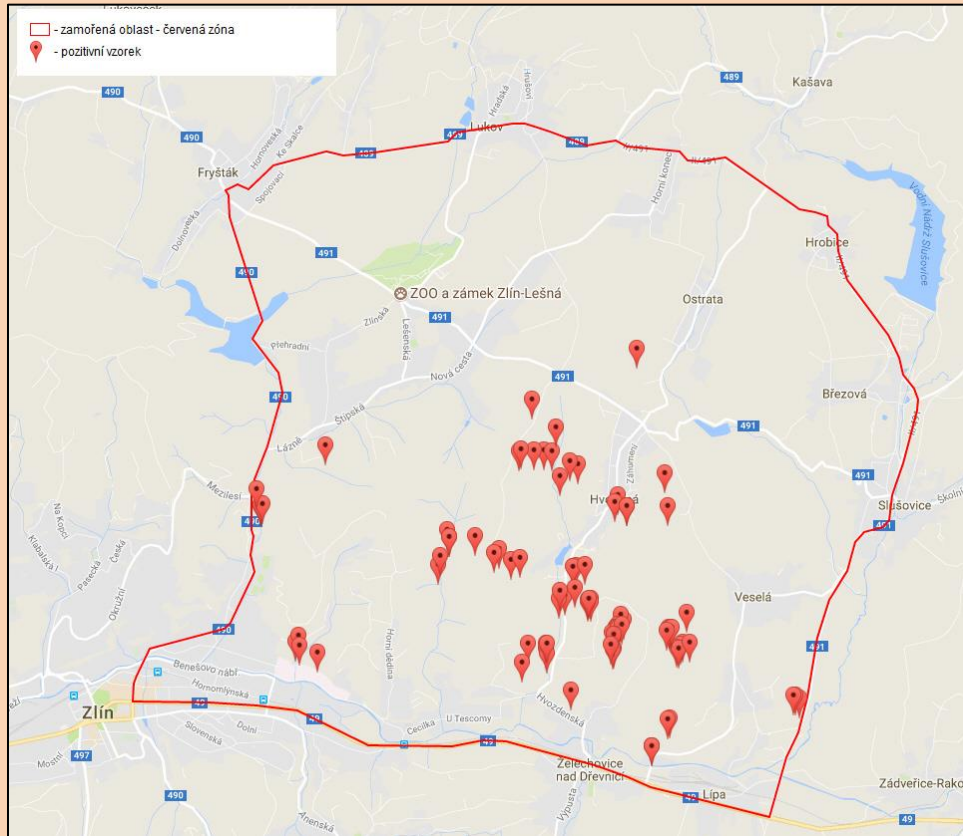
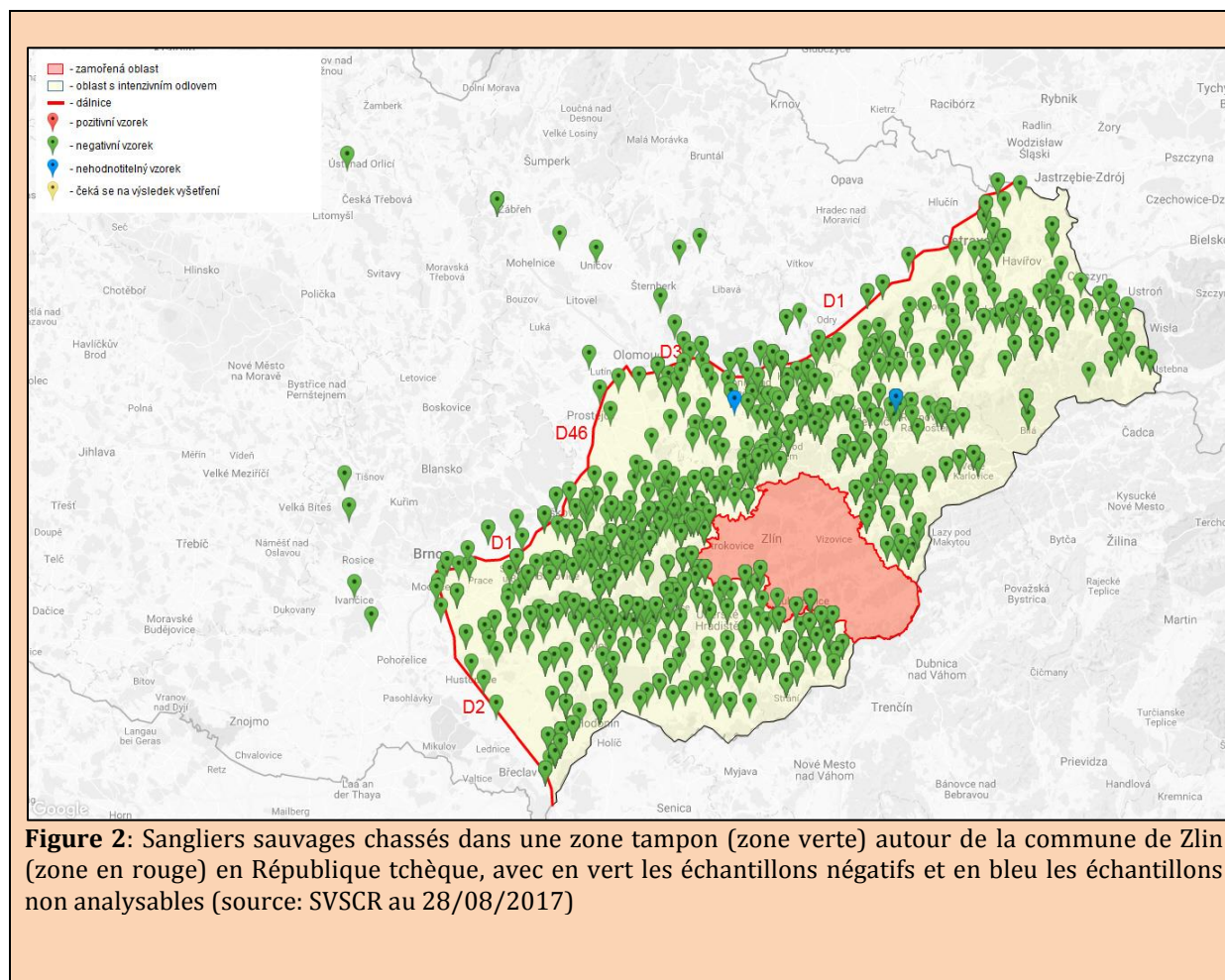


Figure 1: Cas positifs (en rouge) de PPA dans la commune de Zlin en République tchèque (source: SVSCR au 28/08/2017)

Dans une zone tampon autour de la principale zone touchée, 2 422 sangliers ont été chassés depuis le 17 juillet 2017, tous négatifs sauf deux échantillons non analysables (Figure 2).

Depuis juillet 2017, des mesures de lutte particulières ont été mises en place, permettant aux chasseurs de tirer tous les sangliers sauvages dans les zones les plus touchées. Une compensation financière a été proposée, à condition que les chasseurs mettent à disposition des échantillons provenant des sangliers chassés. Des barrières ont été dressées pour arrêter la migration des sangliers vers des zones indemnes. Plus de 1 900 sangliers sauvages ont été abattus, principalement dans les zones de Kroměříž et de Uherské Hradiště (source : média Prague TV 21/08/2017 – [lien](#)).

On n'a par contre aucune information sur la situation en Slovaquie dans la zone qui jouxte la région sous surveillance en République Tchèque (Figure 2).



LES PAYS FRONTALIERS DE LA ZONE ATTEINTE : EN SURSIS ?

D'autres pays à risque du fait de leur proximité géographique avec des pays infectés mais n'ayant pas déclaré de foyers/cas de PPA – tels que la Hongrie ou la Slovaquie– ont mis en place des mesures de prévention telles que la surveillance événementielle et programmée, des contrôles aux frontières, la mise en place de programmes de contrôle de la PPA, ou encore des campagnes de sensibilisation des professionnels de la santé animale.

La diffusion de la PPA à de nouveaux territoires, notamment d'autres pays européens, à partir des zones infectées, représente une réelle menace, comme le démontre la situation de la République Tchèque, la détection en 2017 de deux foyers en Moldavie (notifications OIE du 10/03/2017 et 27/03/2017), ou le cas déclaré le 27 mars 2017 à l'Est de la Fédération de Russie, à proximité de la frontière avec la Mongolie, dans un élevage familial de 40 porcs. Ces derniers événements liés très probablement à des transports d'animaux vivants infectés et/ou de produits alimentaires contaminés

démontrent la nécessité absolue du maintien de la vigilance et de la sensibilisation de l'ensemble des acteurs de la santé animale, y compris de la faune sauvage.

Références :

- Beltran Alcrudo, D., J. Lubroth, K. *et al.* (2008). "African swine fever in the Caucasus." *EMPRES watch*, 1-8.
- Costard, S., B. Wieland, *et al.* (2009). African swine fever: how can global spread be prevented? *Phil. Trans. R. Soc. B.* 364: 2683–2696.
- EFSA. (2015). African swine fever. *EFSA J.* 13, 4163: 1–92.
- EFSA. (2017). Epidemiological analyses on ASF in the Baltic countries and Poland. *EFSA J.* 15(3): 4732.
- Le Potier, M. F., & Marcé, C. (2013). Nouvelle avancée de la Peste Porcine Africaine aux frontières de l'Europe: la Biélorussie atteinte. African swine fever is in the vicinity of Europe: first case notified in Belarus. *Bulletin épidémiologique, santé animale et alimentation*, 58: 23-24.
- Malogolovkin A., African swine fever in Russia, ASF-STOP COST Action, Madrid , 20/06/2017)
- Rowlands, R. J., Michaud, V., *et al.* (2008). African swine fever virus isolate, Georgia, 2007. *Emerging Infectious Diseases*, 14(12): 1870-1874.
- Sánchez-Vizcaíno, J. M., Mur, L., & Martínez-López, B. (2012). African swine fever: an epidemiological update. *Transboundary and emerging diseases*, 59(1): 27-35.
- Savey, M. (2012). African swine fever: explosive emergence or silent globalization? *Virologie*, 16(6): 339-341.

Précédentes notes sur la PPA :

- « Déclaration d'un premier foyer de peste porcine africaine en Roumanie » du 01/08/2017 ([lien](#))
- « Progression de la Peste porcine africaine en Europe de l'est – deux cas confirmés en République Tchèque » du 28/06/2017 ([lien](#))
- « Peste porcine africaine en Europe – point de situation au 23 mars 2017 » du 24/04/2017 ([lien](#))
- « Peste porcine africaine en Europe – point de situation au 23 janvier 2017 » du 26/01/2017 ([lien](#))
- « Peste porcine africaine en Europe – point de situation au 20 octobre 2016 » du 20/10/2016 ([lien](#))
- « Peste porcine africaine en Europe - point de situation au 28/09/2016» ([lien](#))
- « Peste porcine africaine (PPA) en Biélorussie » du 12/06/2013 ([lien](#))
- « Nouvelle avancée de la Peste Porcine Africaine (PPA) aux frontières de l'Europe: la Biélorussie atteinte » du 26/07/2013 ([lien](#))
- « Foyer de peste porcine africaine (PPA) en Lituanie » du 30/01/2014 ([lien](#))
- « Peste porcine africaine (PPA) en Pologne » du 19/02/2014 ([lien](#))

- « Peste Porcine Africaine (PPA) en Pologne (foyer domestique et foyers sauvages) » du 03/06/2014 ([lien](#))
- « Peste porcine africaine (PPA) en Lettonie (foyers domestiques et sauvages) » du 01/07/2014 ([lien](#))
- « Peste porcine africaine (PPA) en Lituanie » du 01/08/2014 ([lien](#))
- « Premier cas de PPA en Estonie » du 10/09/2014 ([lien](#))